



Statut juridique et formalités

Par MDity

Bonjour à vous qui me lirez.

Je suis en couple depuis 15 ans, et ma compagne et moi sommes pacsés depuis 8 ans.

Pour le travail, j'ai du venir dans une région située loin de la mère de ma compagne qui vivait seule. Cette dernière commençant à perdre son indépendance, mais elle n'est pas en fin de vie, et ma compagne n'ayant pas d'activité là où je me trouve, elle est retournée au printemps vivre chez sa mère pour s'en occuper. Nous nous retrouvons lors de mes vacances chez elles.

Je voulais savoir si cette situation pouvait me permettre de prétendre à un rapprochement de conjoint, ma compagne n'exerce aucune activité professionnelle, et si du point de vue de la loi nous étions en tort car plus considérés comme en vie commune ? Sachant que j'essaie de quitter la région où je me trouve pour reprendre la vie ensemble, pas chez sa mère mais à proximité.

En vous remerciant pour vos réponses.